



# **PROJET ASSOCIATIF**

## GÉNÈSE DU PROJET

La première phase de réflexion et de travaux sur notre projet associatif nous avait conduits en 2013 à consolider nos commissions et nos groupes de travail, principalement en leur accordant une **importante autonomie**.

Depuis, nos réflexions et nos travaux nous ont conduit à construire les contours d'un modèle dans lequel les membres seraient davantage intégrées à la gouvernance du collectif.

Nous proposons une refonte complète de la gouvernance de l'association et de nos statuts pour créer une association collégiale.



### **ÉVOLUTION DEPUIS 2009**

#### 2009 : Début du travail sur le projet associatif

Mise à plat de la gouvernance de l'association et début de changements sur :

- place des associations membres, statut des administrateurs, rôle des salariés
- pistes pour la pérennisation financière et déploiement d'un plan triennal.

#### 2012: 1er séminaire Projet Associatif

Prospective de la mission d'HUMANIS.

#### 2013: 2º séminaire Projet Associatif

Développement de l'esprit de corps.

#### 2015 :

Décision d'engager un travail sur la gouvernance du collectif.

#### 2016: 3° séminaire

Pistes de gouvernance plus collégiales et participatives.

#### 2016: CA du 19 janvier :

Décision sur l'envie de plus de collégialité.

Choix des référents pour le Groupe de Travail Projet Associatif.

#### 2016: 4° séminaire Projet Associatif

Réflexion collective sur nos valeurs et la Charte d'HUMANIS: travail sur le fonctionnement du collectif: rôles des commissions et groupes de travail, animation des **GDT**, proposition d'un schéma de fonctionnement.

#### 2016: CA du 10 mai:

Validation de la pour la suppression du bureau et de la mise en place d'une co-présidence.

Mise en route des changements de statuts et validation de la nouvelle Charte.

#### 2016: CA du 13 juin:

Le CA devient Comité Collégial avec 15 co-présidents. Validation des changements de Statuts

### **RÉSULTATS CONCRETS**

#### Gouvernance:

- Conseil d'Administration devient Comité Collégial
- Comité Collégial de 15 co-présidents (maximum)
- Egalité de responsabilité entre les co-présidents (équivalence)
- Un comité collégial mensuel
- Rôles socles des co-présidents et missions de représentation rattachés
- Pas plus de 2 missions pour chaque co-président
- Prises de décisions par consentement, élections sans candidats

#### **Fonctionnement:**

- La COMMISSION ANIMATION devient AGORA, elle est entourée de groupes supports avec un pôle Adhésions Services et Bénévolat et un pôle Urgence en veille "proactive".
- Ouverture des GDT à des représentants d'associations membres

 Cercle de pilotage et d'animation des pôles et groupes de travail, fonctionnement à 3 (trinôme : 1 co-président + 1 membre + 1 salarié)

#### Après l'AG?

- Période de transition avec travail sur la Charte de fonctionnement et appropriation des rôles et fiches de rôle par les pôles et les Groupe De Travail.
- Poursuite d'un accompagnement au changement par un intervenant extérieur avec formation à l'animation et à la conduite de réunions "collégiales"
- 5° séminaire en novembre 2016, Université HUMANIS et séminaire en 2017
- Mise en place de la communication sur le passage à la gouvernance collégiale

